

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 3
Absents : 3
Votants : 26
Pour : 26

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2014

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES.

PROCURATIONS : Laurent VALLET à Philippe STREMLER, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Alain VIDAL à Line DELHON.

ABSENTS : Yvelise MONTANE, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND.

Secrétaire de séance : Bruno BENOIST

N° 4259

OBJET :

Demande d'aide à la diffusion pour le spectacle « l'homme sans tête » de la compagnie Volière

Le Conseil Régional a mis en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

L'objectif de ce dispositif est double : favoriser une meilleure circulation des spectacles et assurer un meilleur équilibre territorial en termes d'offre culturelle pour garantir à tous les habitants de Midi-Pyrénées un égal accès à la culture.

La participation régionale pour un spectacle programmé est modulable selon le nombre d'habitants. Pour les communes de 5000 à 15000 habitants elle est de 30 % du prix de vente mentionné dans le contrat de cession.

Chaque spectacle agréé par la Région bénéficie de l'aide à la diffusion pour un nombre maximum de 10 représentations.

Le service culturel a programmé, le spectacle musical « L'homme sans tête » de la compagnie La Volière, qui propose une adaptation de l'album éponyme de Lionel le Neouanic en mettant à la portée des plus jeunes, avec humour et décalage des sujets de réflexion universels et d'actualité : la différence et l'exclusion. Ce spectacle bénéficie de l'aide à la diffusion. Il aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 18h à la salle des fêtes.

Le prix de cession étant de 1 300 €, l'aide serait de 390 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite une aide à la diffusion auprès de la Région, pour le spectacle musical « l'homme sans tête » de la compagnie Volière qui sera diffusé le 1^{er} octobre 2014 à la salle des fêtes de Seysses.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : **23 JUIN 2014**

Affiché
le : **23 JUIN 2014**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 23 juin 2014

**Le Maire,
Alain PACE**

